

MRC DE ROUSSILLON

Candiac • Châteauguay • Delson • La Prairie
Léry • Mercier • Saint-Constant • Saint-Isidore
Saint-Mathieu • Saint-Philippe • Sainte-Catherine

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du jeudi 7 mai 2026, à 13 h
Conseil de la municipalité régionale de comté de Roussillon
Salle du Conseil de la MRC

Membres du Conseil présents à la séance :

Monsieur Jean-Claude Boyer, maire de Saint-Constant
Monsieur Jean-Luc Dulude, maire de Saint-Mathieu
Monsieur Normand Dyotte, maire de Candiac
Monsieur Frédéric Galantai, maire de La Prairie
Monsieur Walter Letham, maire de Léry
Monsieur Christian Marin, maire de Saint-Philippe
Madame Lise Michaud, préfète et mairesse de Mercier
Monsieur Christian Ouellette, préfet suppléant et maire de Delson
Monsieur Sylvain Payant, maire de Saint-Isidore

Membres du Conseil absents à la séance :

Monsieur Éric Allard, maire de Châteauguay
Monsieur Sylvain Bouchard, maire de Sainte-Catherine

Les membres présents forment quorum sous la présidence de madame Lise Michaud, préfète et mairesse de Mercier.

Personnes également présentes :

Monsieur Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier
Madame Colette Tessier, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La préfète, madame Lise Michaud, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, les membres du Conseil reconnaissent également la régularité de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire, conformément aux articles 153 et suivants du *Code municipal du Québec*.

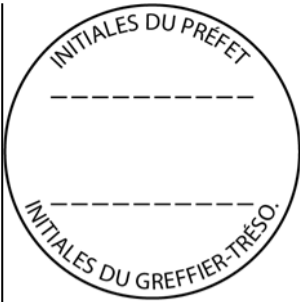
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Ouellette et résolu :

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 mai 2026 tel que transmis aux membres du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-92



2026-05-93

4. AVIS DE CONFORMITÉ POUR LA VILLE DE SAINT-CONSTANT

ATTENDU l'adoption par les municipalités locales de règlements nécessitant l'approbation de la Municipalité régionale de comté (MRC), en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

ATTENDU QUE ce règlement a fait l'objet d'une analyse par la MRC de Roussillon;

ATTENDU QUE ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé (SAR) et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Sylvain Payant et résolu :

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon déclare conforme au schéma d'aménagement révisé (SAR) le règlement suivant :

- Saint-Constant - Résolution 239-04-26 - Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble 2025-00114

ET QUE le Conseil de la MRC autorise la greffière-trésorière adjointe à émettre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-94

5. AVIS DE CONFORMITÉ POUR LA VILLE DE LA PRAIRIE

ATTENDU l'adoption par les municipalités locales de règlements nécessitant l'approbation de la Municipalité régionale de comté (MRC), en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

ATTENDU QUE ce règlement a fait l'objet d'une analyse par la MRC de Roussillon;

ATTENDU QUE ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé (SAR) et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

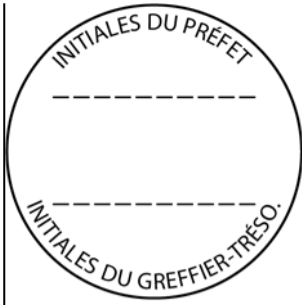
Il est proposé par monsieur Jean-Luc Dulude et résolu :

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon déclare conforme au schéma d'aménagement révisé (SAR) le règlement suivant :

- La Prairie - Règlement 1250-58 - Zonage

ET QUE le Conseil de la MRC autorise la greffière-trésorière adjointe à émettre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période des questions est annoncée par la préfète.

2026-05-95

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par monsieur Christian Marin et résolu :

De lever la séance à 13 h 02.

Lise Michaud
Préfète et mairesse de Mercier

Colette Tessier, OMA
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe